

ACTIVITÉS	TARIFS	DOJOS CONCERNÉS
JUDO 1 enfant (Eveils Judo, 4/5 ans) → Né entre 2018 (4 ans révolus) et 2017	221 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute
JUDO 1 enfant (Pré-poussins à Benjamins, 6/11 ans) → Né entre 2016 et 2011	243 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute
JUDO / JUJITSU 1 licencié (Minimes à Adultes, 12 ans et +) → Né avant 2011	263 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute
TAISO / NE-WAZA (uniquement) 1 licencié	166 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute
JUDO / JUJITSU / TAISO / NE-WAZA A partir de 2 licenciés de la même famille → Parents/enfants	306 € + 45€ x.... (Nb de licenciés)	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute

Licenciés Non-Imposables*+ Cercottes

ACTIVITÉS	TARIFS	DOJOS CONCERNÉS
JUDO / JUJITSU / TAISO / NE-WAZA 1 licencié	130 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute, Cercottes
JUDO / JUJITSU / TAISO / NE-WAZA 2 licenciés	216 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute, Cercottes
JUDO / JUJITSU / TAISO / NE-WAZA 3 licenciés	281 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute, Cercottes
A partir de 4 licenciés : 45 € par licencié supplémentaire		

***Pour les licenciés Non-Imposables un avis de non-imposition sera nécessaire.**

Tarif spécial

STRUCTURES : Pôle France, Pôle Espoir, STAPS	191 €	Jean-Claude Rousseau, Palais des Sports, Harismendy, Argonaute
--	--------------	--

Pour tout renseignement, contactez-nous

au **02 38 43 92 17 / 06 35 10 86 98** ou sur **uso-judo@sfr.fr**

LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive du gouvernement de **50€** par jeune éligible, pour financer une partie de l'inscription dans une structure sportive pour la saison 2022/2023.

Les familles éligibles recevront durant l'été 2022 un courrier de l'Etat les informant qu'elles bénéficient de cette aide. Elles devront présenter ce courrier au moment de l'inscription.

Plus d'info :

<https://www.sports.gouv.fr/pass-sport/>

Qui peut en bénéficier ?

Né(e) entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'ARS (6 à 17 ans révolus)

Né(e) entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et tu bénéficies de l'AEEH (6 à 20 ans)

Né(e) entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et tu bénéficies de l'AAH (16 à 30 ans)